



Apl et logement non conventionné

Par **karimab68**, le **07/12/2010 à 08:48**

Bonjour, j'habite dans un appartement depuis le 08/12/2008 et suite à la naissance de mon deuxième enfant, en avril 2009, j'ai fait une demande d'APL. À la réception de mon dossier, mon propriétaire (DOMIAL) m'annonce que le logement n'est pas conventionné! Je lui demande y a-t-il une autre alternative, il me dit qu'il faut patienter car c'est juste une question de mois et "comme dit, la CAF me remboursera une sacrée somme"! Je les harcèle tous les mois par téléphone ou me déplace pour savoir l'avancé du dossier et c'est toujours la même réponse : "le dossier est bloqué mais ne vous inquiétez pas, vos droits vous seront totalement remboursés!". Cela a duré 18 mois! Finalement en octobre 2010, il envoie mon dossier à la CAF, le logement est désormais conventionné, le dossier passe juste qu'ils me remboursent que depuis juillet 2010! Je me suis renseignée auprès de la CAF ? ILS NE REMBOURSENT QUE 3 MOIS APRES LE TRAITEMENT DU DOSSIER? Que dois-je faire pour me faire rembourser les 15 mois restants? merci de m'aider je suis désespérée

Par **mimi493**, le **07/12/2010 à 14:14**

Mais pourquoi devriez-vous vous faire rembourser quoi que ce soit ? Vous avez fait une demande d'aide au logement. La CAF a d'abord examiné votre droit à l'APL puis votre droit à l'ALF. Si vous n'avez rien touché de suite, c'est que vous n'y aviez pas droit

Par **karimab68**, le **07/12/2010 à 15:58**

mon propriétaire m'avait assuré que la Caf me remboursera depuis mon entrée dès que le

logement sera conventionné ;or,elle n'a remboursée que les 3 dernier mois

Par **mimi493**, le **07/12/2010 à 17:30**

Avez-vous demandé votre aide au logement dès votre entrée dans les lieux ?

Par **karimab68**, le **07/12/2010 à 17:48**

à la naissance de mon deuxieme enfant,j'ai fait la demande soit 4 mois après mon entrée.avril 2009

Par **mimi493**, le **07/12/2010 à 20:30**

Et quelle a été la réponse ? Même si le logement n'est pas conventionné, l'aide au logement existe

Par **karimab68**, le **08/12/2010 à 11:10**

quand j'ai voulu faire une demande als puisqu'il n'est pas conventionné,le proprio m' a dit que ce n'était pas possible car il est en court de validation;ça fait que je ne pouvais avoir ni d'als ni d'apl

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 13:29**

Donc vous n'avez pas envoyé votre demande d'aide au logement à la CAF, vous contentant de paroles du bailleur que vous ne pouvez pas prouver.rnVous n'avez donc aucun recours.

Par **karimab68**, le **08/12/2010 à 14:07**

tout à fait,je lui ai fais une confiance aveugle vu que ce n'était pas un privée mais un professionnel (domial);il m'a assuré que le remboursement sera pris en compte par la caf depuis avril 2009!rnça fait quand même 1500 euros min

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 14:40**

Vous le saurez pour la prochaine fois, ce sont des choses qui arrivent mais ça ne vous arrivera qu'une fois.

Par **karimab68**, le **08/12/2010 à 14:48**

c'est sur ,rnmerci en tout cas de m'avoir répondu